



Ammerschwihr
Terre du Kaefferkopf

n°44

Décembre 2022



Au fil du Wallbach

AMMERSCHWIHR - TROIS-EPIS

Bulletin municipal

SOMMAIRE

◆ Face à l'envolée des coûts	p. 4
◆ Réfection de l'éclairage place de l'hôtel de ville	p. 5
◆ Chaudière salle polyvalente et branchements d'eau	p. 6
◆ Sécurisation de piste cyclable	p. 7
◆ Travaux au cimetière	p. 8
◆ Fontaines et enrochements	p. 9
◆ Travaux dans le rural	p.10
◆ Obligation d'entretien et incivilités	p.11
◆ Mise en accessibilité de l'école	p.12
◆ Le golf	p.13
◆ Jachère et couverture apicole	p.14
◆ Au CMJ	p.15
◆ Un concours de dessin	p.16
◆ Les vendanges de l'école	p.17
◆ Ca s'est passé	p.18-19
◆ La parole au Tennis Club	p.20
◆ La parole au Meywihr-Team	p.21
◆ Chez Cadet Rousselle	p.22
◆ Les Lumières de l'avent	p.23
◆ Le palmarès des maisons fleuries	p.24
◆ Le 500 ^e anniversaire de Lazare de Schwendi	p.25
◆ Un peu d'histoire : la visite de Schwendi en 1563	p.26-27
◆ A propos du puits au Feldweg	p.28
◆ La croix du Wetterkreutz a retrouvé sa place	p.29
◆ Covoit'ici	p.30
◆ A nos étoiles	p.31
◆ Du côté de la Collectivité Européenne d'Alsace	p.32
◆ La déchèterie d'Orbey	p.33
◆ La recette : Crumble maison	p.34
◆ Crémation de sapins	p.34
◆ L'état civil, nos joies, nos peines	p.35
◆ L'agenda	p.36



Mairie d'Ammerschwihr

2 rue de la Reconnaissance – 68770 AMMERSCHWIHR

Tél : 03 89 47 12 24 – Fax 03 89 78 22 90

Courriel : contactville@ammerschwih.net - Site Web : www.ammerschwih.fr

Directeur de la publication : Patrick Reinstettel.

Comité de rédaction : Commission 3 (Culture, communication, cérémonies) :

Patrick Reinstettel, Bruno Meyer, Lucie Pongratz-Gleizes, Manon Anthouard, Aline Fischer, Robin Koenig, Marie Riebert-Kille, Béatrice Thomas, Eric Weibel.

Crédit photos : Patrick Reinstettel, Bruno Meyer, Marc Schielé, Lucie Pongratz-Gleizes, Jean-Luc Gallet, Guy Thomas, Marie-Riebert-Killé.

Conception Graphique : Imp. MOSER - 68127 NIEDERHERGHEIM (Imprimé sur papier 100% recyclé).

Tirage : 1000 exemplaires.

Le Mot du Maire

Chers habitants d'Ammerschwihl et de Trois-Epis,

Après la baisse et le gel des dotations de l'Etat, puis la pandémie de Covid 19, et maintenant la guerre en Ukraine, c'est dans un contexte lourd et anxiogène que nous terminons cette année 2022 marquée par l'urgence climatique, l'inflation, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, ainsi que les hausses du prix de l'énergie et des taux d'intérêts. Si tout cela pèse déjà sur notre budget familial, il ne vous échappera pas que cette situation aura inmanquablement un impact sur le budget municipal.

L'absence de visibilité et la soudaineté avec lesquelles se succèdent ces crises pourraient entraver les projets et obligent toujours à une gestion très prudente, à mettre en place des solutions pragmatiques. Les enjeux et les défis auxquels il faudra faire face sont importants pour notre commune et ce, d'autant que la compétence du Golf vient de nous être restituée. Aux côtés de l'équipe municipale, vous pouvez néanmoins compter sur ma pugnacité pour faire face du mieux que possible et ne pas baisser les bras pour faire honneur au mandat qui m'a été confié.

Après les restrictions sanitaires, l'année 2022 a été l'occasion de renouer avec la totalité des fêtes et activités, et d'organiser en présence des enfants du groupe scolaire des cérémonies commémoratives d'une haute tenue. Tous ces riches moments ont permis de se retrouver ou de faire de nouvelles rencontres.

En 2023, la commune démarrera les travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire et poursuivra l'accompagnement du travail conséquent des membres de nos associations qui œuvrent toujours pour faire en sorte que Ammerschwihl soit une commune où il fait bon vivre. A Trois-Epis, une nouvelle tranche de rénovation de l'éclairage public se poursuivra. Avec la commune de Niedermorschwihr, des démarches sont entreprises pour la restauration du socle du Monument du Galtz. Quant à l'Ehpad de la Weiss, les consultations pour le choix des entreprises seront lancées pour un démarrage des travaux courant de l'année.

En cette période de fin d'année, j'ai une pensée pour les personnes seules, pour les personnes les plus fragiles, pour les familles qui subissent non loin de nous en Europe la guerre et l'horreur dans le froid de l'hiver.

Vous avez dû observer que, pour des questions de sobriété et de solidarité, l'éclairage des lampadaires et les illuminations de Noël ont été restreints sur Ammerschwihl ainsi qu'à Trois-Epis. Mais dans nos cœurs doivent demeurer la lumière, la chaleur et l'espoir de jours meilleurs. Je vous présente mes vœux les meilleurs pour la nouvelle Année 2023. Mes pensées les plus chaleureuses vous accompagnent. Prenez soin de vous-même et des vôtres.

Patrick Reinstettel
Maire d'Ammerschwihl
Président du SIVOM des Trois Epis
Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de Kaysersberg

Face à l'envolée des coûts

Actions de la commune face à l'envolée des coûts de l'énergie et à la guerre en Ukraine

Selon les premières estimations, les dépenses liées à l'énergie (gaz et électricité) pourraient être alourdies d'environ 248 000 euros pour notre commune. Une augmentation prévisionnelle de l'ordre de 400% pour le gaz et 500% pour l'électricité est attendue. Notre commune ne bénéficiera pas du bouclier tarifaire comme pour les ménages et n'attend pas grand-chose de la mesure « amortisseur d'électricité » en cours d'examen dans le projet de Loi de Finances pour 2023.

L'Etat a demandé aux collectivités de réduire leur consommation d'énergies de l'ordre de 10 % pour faire face à une éventuelle pénurie de gaz et d'électricité sur notre territoire.

C'est pourquoi, la municipalité a pris des mesures visant à réduire notre facture énergétique de 2023 et ce, dès le mois de septembre 2022.

Concernant le chauffage, nous avons retardé l'enclenchement du chauffage de plus d'un mois pour les bâtiments municipaux. Pour le groupe scolaire, c'est à la sortie de vacances scolaires de novembre que les installations ont été mises en marche.

Conformément aux recommandations du gouvernement, la température d'occupation des locaux a été scrupuleusement limitée à 19 °C dans tous les bâtiments municipaux. A la salle polyvalente, la température d'occupation a été abaissée à 14°C, ainsi que dans les vestiaires.

S'agissant de l'éclairage public, une partie des points lumineux est éteinte dès 20h30. Puis, une coupure totale est mise en œuvre de 23h00 à 5h30 du matin.

Nos prochains investissements seront fléchés en priorité vers des travaux visant à la réduction de la consommation électrique.

Etat de notre parc :

L'ensemble du parc de nos bâtiments est pourvu de chaufferies récentes installées entre 2015 et 2019. Quant à la salle polyvalente, elle dispose de sa nouvelle chaufferie depuis 2022. La production est réalisée en totalité par des chaudières gaz à condensation.

S'agissant de l'éclairage public, la quasi-totalité de notre parc est équipé de sources LED à très basse consommation. La place de l'hôtel de ville vient également d'être convertie en luminaires LED. Le pilotage des installations se fait par des horloges astronomiques qui éclairent les voies selon le lever et le coucher du soleil.

Si rien n'est fait, quelle consommation et quel coût prévisionnel pour la commune ?

	consommation 2021 en kwh	coût 2021	estimation 2023
gaz	584 000	40 000 €	160 000 €
électricité	118 000	22 000 €	110 000 €
éclairage public	113 000	10 000 €	50 000 €
Total =	815 000	72 000 €	320 000 €

Soit une augmentation prévisionnelle de 248 000 €.

Place de l'Hôtel de ville réfection de l'éclairage public

Les lampadaires de la place de l'Hôtel de ville qui commençaient à s'incliner viennent d'être remplacés. Les nouveaux lampadaires pourvus de lampes LED consomment 50% de moins que les précédents. Désormais, la quasi-totalité du parc d'éclairage public communal a été convertie en éclairage LED. Cette dernière opération a permis de maximiser la réduction de notre facture électricité.

Le montant total de ces travaux s'est élevé à 25 243 €.

L'ensemble a bénéficié de la contribution de l'Etat au travers du Fonds de compensation de la TVA pour un montant de 3 450 €.

Le coût résiduel à la charge de la commune s'élève donc à 21 793 €.



A NOTER : Publicités et enseignes lumineuses :
extinction nocturne étendue à tout le territoire

Selon le décret du 5 octobre 2022, les publicités et enseignes lumineuses sont éteintes entre 1h et 6h du matin partout en France, à l'exception des aéroports, gares ou stations de métro durant les heures de fonctionnement desdits services à condition, pour ce qui concerne les publicités numériques, qu'elles soient à images fixes.

En cas de contrôle, les contrevenants risquent désormais une amende de cinquième classe, jusqu'à 1500 € par publicité contre 750 € auparavant.



Salle polyvalente : remplacement de la chaudière



La chaudière vétuste de la salle polyvalente a été remplacée par une chaudière gaz à condensation. Cela permettra de faire de nouvelles économies d'énergie et donc de diminuer les frais de fonctionnement de la ville.

Le montant total de cette opération s'est élevé à 27 409 €.

A déduire la subvention au titre de la Dotation aux équipements des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 6 187 €, ainsi que la contribution de l'Etat au travers le Fonds de compensation de la TVA d'un montant de 3 746 €.

Le coût résiduel à la charge de la commune s'élève donc à 17 476 €.

Réfection de branchements d'eau

En 2022, la Municipalité a poursuivi sa campagne de renouvellement des branchements d'eau des particuliers.

Ce sont ainsi 7 nouveaux branchements, rue de Meywihr, situés en limite de propriété qui ont été renouvelés.

Coût des travaux : 21 010 € TTC



Sécurisation piste cyclable

Travaux de sécurisation : piste cyclable route de Kientzheim

Des travaux de sécurisation ont été conduits sur la piste cyclable route de Kientzheim. Ces travaux font suite à une réflexion du Conseil municipal des jeunes qui a jugé qu'il y avait danger à circuler en vélo sur une partie de la piste cyclable. Des barrières de sécurité ont été installées, ainsi qu'un lampadaire LED solaire pour éclairer la traversée de la RD 11-1 et le passage piéton.

Le montant total de cette opération s'est élevé à 13 465 €.

A déduire la contribution de l'Etat au travers du Fonds de compensation de la TVA d'un montant de
1 840 €.

Le coût résiduel à la charge de la commune s'élève donc à 11 625 €.



Travaux au cimetière



Des travaux de réparation des murs du cimetière ont été réalisés.

Le montant total de cette opération s'est élevé à 38 194 €.

A déduire la contribution de l'Etat au travers du Fonds de compensation de la TVA d'un montant de 5 221 €.

Le coût résiduel à la charge de la commune s'élève donc à 32 973 €.



Engazonnement des allées du cimetière

Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires à tous les espaces fréquentés par du public ou à usage collectif s'étend également aux cimetières et colombariums. Aussi, la municipalité a pris un engagement avec une entreprise pour entretenir les allées du cimetière. Nous allons favoriser l'engazonnement entre les allées et de ce fait il sera interdit d'épandre les gravillons.

En ce qui concerne l'affaissement des tombes, il appartient à chaque concessionnaire, s'il y a lieu, de contacter un professionnel pour redresser, mettre de niveau et sécuriser les pierres tombales.

Création d'un nouveau point tri



Un nouveau point tri (deux conteneurs avec d'un côté papier, bouteilles et flacons plastiques et canettes alu, verre de l'autre) a été mis en place sur le parking situé à côté du cimetière.

La signalétique en place est temporaire et sera remplacée dans les prochains jours par celle qui présentera les nouvelles consignes de tri entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Merci de bien respecter les indications.

Travaux fontaines et enrochements

Réfection de l'enrochement du fossé salle polyvalente

Des travaux de réfection de l'enrochement du fossé situé salle polyvalente ont été réalisés.

Le montant total de cette opération s'est élevé à 14 160 €.

A déduire la contribution de l'Etat au travers du Fonds de compensation de la TVA d'un montant de 1935 €.

Le coût résiduel à la charge de la commune s'élève donc à 12 225 €.



Travaux d'étanchéité des fontaines

Les fontaines de l'Homme sauvage et de la Sinne ont bénéficié de travaux d'étanchéité.

Le montant total de cette opération s'est élevé à 2 892 €.

A déduire la contribution de l'Etat au travers du Fonds de compensation de la TVA d'un montant de 395 €.

Le coût résiduel à la charge de la commune s'élève donc à 2 497 €.



Travaux dans le rural

Curage des bassins d'orage du Meywihr et Rumersthal

Des travaux de curage des bassins d'orage du Meywihr et du Rumersthal ont eu lieu durant l'été.

Le montant total de cette opération s'est élevé à 20 252 €.

Il convient de déduire la contribution de l'Etat au travers du Fonds de compensation de la TVA venant en déduction du montant de l'opération, soit 2 768 €.

Le coût résiduel à la charge de la commune s'élève donc à 17 484 €.



*Réfection du chemin du Rumersthal
par les services techniques*

Obligation d'entretien et incivilités

Nettoyage autour des propriétés et réglementation de l'urbanisme

Depuis l'obtention de la 3^{ème} libellule, la commune d'Ammerschwihr s'est engagée à supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires dans la ville.

Pourquoi ?

Parce que les pratiques de désherbage des voiries et d'entretien des espaces communaux peuvent gravement dégrader la qualité des ressources en eau, si elles sont effectuées avec des produits chimiques.

Sur toutes les voies qui longent les propriétés d'habitation, **les riverains sont tenus responsables : Du balayage, de la fonte, de l'entretien du caniveau et de l'enlèvement de la neige**, des abords de leurs immeubles jusqu'au caniveau ou dans les voies urbaines non pourvues de trottoir **jusqu'à 2 m de la façade**.



Incivilités

Des actes peu respectueux ont été commis ou sont commis quotidiennement au sein de notre collectivité sur les biens communs et privés, ces situations pèsent moralement et financièrement sur les habitants de notre cité et donnent une mauvaise image de notre société.



Travaux de mise en accessibilité de l'école et du périscolaire

Comme annoncé dans la dernière gazette municipale, les travaux lourds et obligatoires de mise en accessibilité du groupe scolaire et du périscolaire vont pouvoir démarrer aux vacances de février 2023. L'attribution des marchés de travaux a été effectuée au courant du mois de novembre 2022.

Ces travaux consistent principalement à la création de 2 ascenseurs (bâtiment des garçons et bâtiment des filles), à la rénovation de l'ensemble des blocs sanitaires du groupe scolaire ainsi qu'à la création d'une salle d'activités dans le préau de l'école des garçons.

Ces travaux vont s'étaler sur 2 années et impacteront nécessairement le fonctionnement de l'école, des activités des associations ainsi que du périscolaire.

Coût prévisionnel des travaux :

N° Lot	Désignation Lot	Titulaire	Montant € HT
1	Gros œuvre/démolition	Jose NEVES	167 691.50 €
2	Zinguerie/étanchéité	SAS Mario Ricchiuti	19 524.64 €
3	Menuiserie extérieure aluminium	Menuiserie BURGER	62 000 €
4	Menuiserie intérieure	Sibold menuiserie	57 554.56 €
5	Plâtrerie	Marques	129 952.25 €
6	Revêtement sol souple	Nicolas Heinimann eurl	17 368.0 €
7	Carrelage/faïences	Multimurs	36 188.79 €
8	Peinture	Arkedia	22 000.00 €
9	Serrurerie	Ets Jean GROELL	84 826.67 €
10	Nettoyage fin chantier	ACM nettoyage	2 482.25 €
11	Ascenseur	Schindler SA	45 396.00 €
12	Aménagements extérieurs	TP Schmitt	28 441.72 €
13	Electricité	Equans Ineo Ite	48 058.57 €
14	Chauffage/ventilation/sanitaire	Labeaune JMC sAS	112 334.22 €
15	Echafaudage	Fregonese	1 900.00 €
	TOTAL COÛT DES TRAVAUX		835 719.23 € HT

Le Golf

Restitution à la commune d'Ammerschwihl de la compétence Golf par la communauté des communes de Kaysersberg

Par arrêté préfectoral du 24 août 2022, faisant suite à la décision prise par le conseil communautaire et par la majorité des conseils municipaux des communes de la vallée de Kaysersberg, le préfet a restitué la compétence de gestion du golf à la commune d'Ammerschwihl. En effet, la communauté des communes de la vallée de Kaysersberg ne souhaite plus assurer cette compétence.

Créé en 1985, le Golf a été fortement subventionné notamment par l'Etat, la Région, le Département, la Communauté des communes, la Chambre de commerce et d'industrie.

La gestion et le développement de cet équipement (terrain, bâtiments, parcours) de plus de 72 hectares, propriété de la commune d'Ammerschwihl, avaient été transférés à la communauté des communes de la vallée de Kaysersberg en 2005. En effet, le golf était considéré par les élus communaux et communautaires comme un équipement structurant touristique et économique de notre vallée.

La communauté de communes devait gérer l'équipement via une nouvelle délégation de service public (DSP) du 1 mai 2022 au 30 avril 2037. Après avoir attribué au nouveau prestataire, le Président de la Communauté des communes a estimé que l'équilibre financier n'était plus assuré sur ce nouveau contrat dont le titulaire est la société UGOLF. Il a donc proposé au Conseil communautaire de restituer cette compétence à la commune d'Ammerschwihl.

Les élus communautaires ont validé cette proposition entérinée par décision du conseil communautaire en date du 31 mars 2022, suivie par la décision prise par la majorité des conseils municipaux de la vallée (hormis Ammerschwihl, Labaroche et Katzenthal).

Ce transfert n'a pas été souhaité par les élus d'Ammerschwihl qui ont toujours estimé que le golf a été créé et pensé pour le bénéfice de toute la vallée. Financé par et pour toute la vallée et, au-delà, par des fonds publics, géré non pas au bénéfice de la commune mais bien pour celui des particuliers usagers, des professionnels de la vallée, le golf public d'Ammerschwihl fait partie intégrante des équipements contribuant au rayonnement touristique et économique intercommunal.

La restitution de cette compétence impactera inévitablement les finances de la commune, sachant que l'équipement bénéficie à toute la vallée et au-delà. Demander aux seuls contribuables d'Ammerschwihl de prendre en charge la compétence est un non-sens. Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité contre ce transfert de compétence à la commune le 4 juillet 2022.

La ville d'Ammerschwihl n'a donc aujourd'hui plus le choix que de prendre en charge cet outil : une commission de suivi de la DSP vient d'être créée.

Jachère et couvert apicole

JACHERE ET COUVERT MELLIFERE : Une ressource essentielle à la survie des abeilles et autres insectes pollinisateurs.

La distribution des gazettes est source de rencontre et d'échange au sein de notre commune. Dans cette nouvelle publication, nous souhaitons vous faire partager un sujet qui tient à cœur à nos concitoyens apiculteurs.

Pourquoi est-ce nécessaire :

Les insectes pollinisateurs favorisent le développement de nos cultures qui sont la source première de l'alimentation humaine. Cependant depuis plusieurs années, les acteurs de l'activité Apicole alertent les pouvoirs publics sur la disparition des abeilles et autres insectes pollinisateurs.



Prise de conscience des pouvoirs publics :

A toute problématique, il y a des solutions plus ou moins efficaces et durables.

Pour pallier à la recrudescence, voire l'extinction de certaines espèces d'insectes pollinisateurs, le développement de la jachère et du couvert mellifère (on parle aussi de jachère pollinique ou apicole) est un moyen relativement simple à mettre en œuvre par nos agriculteurs, viticulteurs, nos collectivités, mais aussi par chacun d'entre nous.

L'efficacité de la jachère apicole a fait l'objet d'une prise de conscience. Elle est soutenue par le ministère de l'Agriculture et par la Collectivité Européenne d'Alsace. De nombreuses collectivités territoriales au niveau national font la promotion de cette démarche consciente des enjeux environnementaux et climatique impactant notre société. Les pouvoirs publics ont mis en place des contrats de partenariats avec nos agriculteurs et viticulteurs pour promouvoir le développement de cette pratique.

En quoi cela consiste :

La jachère mellifère consiste à implanter sur des parcelles de terre considérées comme non productives des végétaux riches en pollen et en nectar.

Le couvert mellifère quant à lui peut être mis en œuvre par tous en effectuant des semis de végétaux spécifiques sur tous types de parcelles : jardin privé, espace communal, bord de route, voie de chemin de fer, espaces verts entourant une entreprise, ...

L'objectif est d'implanter des végétaux, source d'alimentation qualitative pour les abeilles et les insectes pollinisateurs.

Atout pour les agriculteurs / viticulteurs

La jachère apicole remplit également d'autres objectifs bénéfiques pour notre agriculture et notre environnement, elle :

- Augmente le taux de matière organique ;
- Favorise la biodiversité locale de la faune microbienne, la faune sauvage et la flore ;
- Améliore les qualités structurelles du sol ;
- Agit efficacement contre l'érosion



Apiculteurs communaux :

Notre ban communal dénombre quelques Apiculteurs, dont :

- GAEC L'ABEILLE BOHEME
25 Rue des Chevaliers de Malte 68410 TROIS EPIS
- KELLER Gérard
22 rue des Lilas 68770 AMMERSCHWIHR
- SCHEIDECKER Daniel
23b Rue du Tir 68770 AMMERSCHWIHR

Au CMJ

Sortie brame du cerf

Suite aux sorties organisées les années précédentes, les membres du Conseil Municipal des Jeunes ont émis le souhait de pouvoir assister au brame du cerf. Frédéric Naudin et Guy Thomas ont donc encadré nos jeunes pour cette sortie qui a eu lieu le 27 septembre 2022. Dans la parcelle qui jouxte le golf d'Ammerschwih, ils ont pu écouter ces cris que poussent les cerfs pour attirer l'attention des femelles pendant la saison des amours. Le raire peut aussi être des cris d'intimidation destinés aux autres mâles qui sont dans les parages. Le brame est assez impressionnant pour les personnes qui ne sont pas habituées, et, si les participants ont été passionnés par ce qu'ils ont entendu, ils étaient rassurés de rentrer vers la ville une fois la nuit tombée.



Sortie forêt

Accompagné par Jean-Luc Ruhlmann, garde forestier, le Conseil Municipal des Jeunes s'est rendu en forêt le 7 octobre. Très intéressés, les jeunes ont appris qu'Ammerschwih avait 450 hectares de vignes mais aussi 1065 hectares de forêt divisée en 51 parcelles. Ce fut l'occasion de sensibiliser les participants à la gestion de ce patrimoine : programme de travaux (taille, coupe), plan de gestion du gibier en concertation avec le préfet puisqu'il n'y a plus assez de prédateurs naturels. Les jeunes ont pris conscience de l'existence de l'ONF, du fait qu'une forêt appartient toujours à quelqu'un, certaines sont privées, d'autres communales... qu'il existe des règles (le code forestier) à respecter pour garantir l'avenir de notre forêt.



Concours de dessin du CMJ

Concours dessin : « Noël à Ammerschwih »

Le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) a invité les élèves du groupe scolaire à participer à un concours de dessin ayant pour thème « Noël à Ammerschwih ».

Lors d'une réunion de travail, les jeunes ont débattu pour élire le plus beau dessin par catégories d'âge. L'ensemble des dessins a été exposé sur le parvis de la mairie lors du Marché de l'Avent.

Les participants au concours ainsi que leurs familles et les membres du CMJ ont été invités, par la mairie, le mercredi 14 décembre dernier à la salle des fêtes pour écouter un conte de Noël proposé par Delphine Greiner « Noël d'Antan en Alsace ».

La remise des prix aura lieu début janvier 2023 à l'occasion de la galette des rois du CMJ.



Eva GIRARD CHOPIN

Les gagnants du concours de dessin
« Noël à Ammerschwih » :

Eva GIRARD CHOPIN CM1

Jeanne GUILLEMAIN CP

Eloïse HEITZMANN Maternelle

Paul SCHUBNEL CE2



Eloïse HEITZMANN



Paul SCHUBNEL



Jeanne GUILLEMAIN

Les vendanges de l'école

Lundi 26 septembre, dès 14 heures, dans un décor humide mais joyeux, les CP-CE1 et les CM1-CM2 monolingues sont allés vendanger au jardin des vignes, près de la Porte Haute.

Ils ont coupé les raisins avec des ciseaux affûtés. Ils ont mis les raisins dans un petit seau puis l'ont versé dans une grande cuve jaune. Il y avait des raisins de différentes couleurs et de différents goûts : le pinot noir, le pinot gris, le pinot blanc, le muscat, le «gewurztraordinaire» (selon Jules), le riesling et le sylvaner. Ils ont goûté tous les raisins. Lucas a pris plaisir à apprendre que le sylvaner se marie avec la viande, le poisson, la charcuterie et les fruits de mer.

- Dommage qu'on ne puisse pas goûter le vin ! a-t-il précisé.

Aux dires de Quentin, ils étaient trop bons,

- Un délice ! selon Élixa, et Tina d'ajouter : - Tous ces raisins ! Un vrai bonheur à déguster ! Une pépite dans ma petite bouche !

D'ailleurs Luigi et Axel n'ont pas hésité à en remplir leur estomac !

Après avoir bien travaillé, il faut dire qu'il ne restait pas une baie dans les rangées, Nathalie leur a offert un goûter : un morceau de cake et du jus de raisin fraîchement pressé ou de l'eau.

- J'ai adoré goûter le jus de raisin, a précisé Julie, et on a fait semblant d'être bourré !

- J'ai beaucoup aimé quand on a fait la photo de groupe, a déclaré Théo.

Enfin, nous sommes retournés à l'école, la tête pleine de belles images.

- On a passé un bel après-midi, on adore couper et manger du raisin avec nos amis ont conclu tous les autres.



Ça s'est passé en 2022



13 juillet : Estivales, remise de décorations et défilé aux lampions



31 juillet et 21 août : concert découverte d'instruments anciens avec Stéphane Schweitzer à la chapelle Saint-Eloi et à l'église Saint-Martin



11 septembre : Les bénévoles du Marathon de Colmar.

Premier et dernier : Originaire d'Ammerschwihr, Sébastien Spehler a remporté le marathon de Colmar en 2h29'55s établissant le nouveau record de l'épreuve. Non moins méritante, Isabelle Sayer d'Ammerschwihr, a terminé... dernière, sous les applaudissements de la foule à Colmar! L'essentiel, ce n'est pas d'avoir vaincu mais de s'être bien battu, disait Pierre de Coubertin en 1908.



17-18 septembre : Journées du Patrimoine, la Tour des Fripons visitée par près de 200 personnes et le mobilier Théophile Klem à l'église, ici la chaire néogothique de 1888



15 octobre : AG les enfants himalayens de Khorja (Népal) avec les Dr Guy et Colette Fuchs



5 novembre Eloge du voyage lent, présentation de globe-trotters, dont Francis Klee et Jean-Luc Stoecklé en Laponie Suédoise



11 novembre, commémoration de l'armistice de 1918 et médaille d'or UNC pour Maurice Griss

La parole au Tennis Club

Association sportive créée en 1983.

Site internet : <https://club.fft.fr/tcammerschwyr/>

Correspondant : Audrey Klur (06 72 41 48 54 ou audrey.klur@bbox.fr)

Montant des cotisations :

Cotisation adulte : 110€ (avec la licence)

Ecole de tennis (jeunes jusqu'à 18 ans) :

▮▮▮ 135€ (ce tarif comprend la licence)

Entraînements des adultes :

Lundi et mercredi soirs, de 20h à 21h30 (en fonction des niveaux et des disponibilités)

▮▮▮ 120€ (séances toutes les quinzaines)

▮▮▮ 180€ (séances toutes les semaines)

Les cours sont assurés par Gaël Loberger, moniteur diplômé d'état.



Missions :

- ▮▮▮ Favoriser la pratique libre de ce sport
- ▮▮▮ Dispenser un enseignement de qualité aux enfants et aux adultes qui fréquentent l'école de tennis afin de pérenniser le club
- ▮▮▮ Développer l'association auprès du jeune public
- ▮▮▮ Organiser des animations pour promouvoir ce sport, former des compétiteurs



Les deux courts de tennis dans le quartier des Fleurs.

Meywihl Team VTT

Création en 2003.

Association sportive, affiliée à la fédération française de cyclisme, qui a pour but le développement, à l'animation et la pratique de la compétition à VTT (descente et enduro principalement).

Des actions d'entretien des sentiers en collaboration avec le Club Vosgien sont réalisées afin d'offrir une pratique du VTT durable et responsable.

Notre association regroupe une soixantaine de membres, de 16 à 60 ans.

Le montant de la cotisation annuelle est de 20€ (cette cotisation ouvre le droit à une remise de 50€ sur le forfait saison au Lac Blanc Bike Park, des remises sur le matériel vélo disponible chez notre partenaire BS Trading à Colmar).

Nous n'avons plus de site Internet, uniquement une page Facebook dédiée : Meywihl Team

Guillaume HEINRICH
Président Meywihl Team VTT
3 rue de la gare 68770 AMMERSCHWIHR
guillaumeheinrich@orange.fr



Chez Cadet Rousselle

Du nouveau au périscolaire Cadet Rousselle

Au périscolaire, le début de cette année 2022/2023 a été marqué sous le signe du nouveau. En effet, Mme Annick Lambert Directrice du centre depuis 1997 a pris sa retraite au 31 août.

Depuis la rentrée, c'est Mme Aline Ferreira titulaire du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education et des Sports) qui la remplace. Mme Ferreira est salariée du périscolaire depuis 1996. Elle est secondée par Mme Johanna Hablitz, Directrice adjointe, qui est titulaire d'un BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

D'autre part, M. Marc Schielé, président de l'association depuis de nombreuses années, a lui aussi laissé sa place mais il reste assesseur au sein de l'association. C'est Mme Sarah Siegel qui le remplace en tant que présidente, épaulée par Mme Aurelia Stoehr, présidente adjointe.

Nous souhaitons la bienvenue, et remercions vivement tous les membres qui composent le conseil d'administration du périscolaire.

Cadet-Rousselle accueille depuis la rentrée de septembre entre 110 et 115 enfants sur le temps de midi et entre 60 et 75 enfants le soir. 15 personnes y sont actuellement salariées.

Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook et retrouver des informations utiles sur notre site internet : <https://cadet-rousselle-periscolaire.com>

Le président Marc Schielé a été vivement remercié pour son engagement, son implication et sa disponibilité durant toutes ses années de présidence au sein de Cadet-Rousselle.



De gauche à droite : Marc Schielé, président sortant, Aline Ferreira, directrice, Johanna Hablitz, directrice-adjointe, Sarah Siegel, présidente, Nicolas, animateur, Aurélia Stoehr, vice-présidente.

Les lumières de l'avent

Sur la place de l'hôtel de ville, de nombreux stands sous tente se sont établis autour du sapin de Noël, proposant de belles idées de cadeaux. La balade aux lanternes samedi soir a connu un grand succès, tout comme le Saint-Nicolas, son âne Flocon et le Hans Trapp hirsute qui faisait peur aux enfants même sages.



Palmarès des maisons fleuries

MAISON AVEC JARDIN

- 1^{er} Madame et Monsieur Jean-Marc HEIL
- 2^e Madame et Monsieur Jean-Pierre WILLE
- 3^e Madame et Monsieur Michel COURTIER
- 4^e Monsieur Yves DEMANGEAT
- 5^e Madame et Monsieur Jean- Raymond SPETTEL
- 6^e Madame et Monsieur René SCHIELE
- 7^e Madame et Monsieur Rémy FROELICH
- 8^e Madame et Monsieur Bernard BEYL
- 9^e Madame et Monsieur Bernard KAUFFMANN
- 10^e Madame et Monsieur Jean-Rémy GIRARDIN

TERRASSES ET BALCONS

- 1^{er} Madame et Monsieur Jean-Pierre NOLL
- 2^e Madame Antoinette FLORENCE
- 3^e Madame et Monsieur Maurice SCHUELLER
- 4^e Monsieur Marius KLUFTS
- 5^e Madame et Monsieur Charles MORITZ
- 6^e Madame et Monsieur Guy FUCHS
- 7^e Madame et Monsieur François TEMPE
- 8^e Madame et Monsieur Denis HEITZMANN
- 9^e Madame et Monsieur Christophe STEIB
- 10^e Madame et Monsieur Lionel AIMETTI

COMMERCES

- 1^{er} Restaurant Wistewala
- 2^e Golf

VOIE PUBLIQUE

- 1^{er} Madame et Monsieur Gérard ADAM
- 2^e Madame et Monsieur Jean-Pierre KAPPLER
- 3^e Messieurs Fabien GERGES et Lotfi BELQAID
- 4^e Madame et Monsieur Stéphane HUNCKLER
- 5^e Madame et Monsieur Pascal EPPELE
- 6^e Madame et Monsieur Serge CERULLO

FENETRES

- 1^{er} Madame Marguerite COLON
- 2^e Madame et Monsieur Bernard RUHLMANN
- 3^e Madame Marylène SCHILLINGER
- 4^e Madame Monique SCHIELE
- 5^e Monsieur Patrick FREYBURGER
- 6^e Madame Odile SCHOECH
- 7^e Madame et Monsieur Denis SCHIELE
- 8^e Madame Evelyne ENGEL
- 9^e Madame et Monsieur Maurice KLUFTS
- 10^e Madame Lucie FREYBURGER

IMMEUBLES COLLECTIFS

- 1^{er} Madame et Monsieur Jean-Claude VENCK
- 2^e Madame et Monsieur Daniel ECKERT
- 3^e Madame et Monsieur Raymond COLOMBO



Le 500^e anniversaire de Lazare de Schwendi

Ce grand anniversaire a été marqué par une rencontre de la Fédération des villes de Lazare de Schwendi (Lazarus von Schwendi Städtebund) qui a tenu ses assises le 10 et 11 septembre dernier à Mittelbiberach (Bade-Wurtemberg) à près de 60 km d'Ulm, son lieu de naissance.

Cette Fédération, créée en 1986 par Roger Schmitt, alors maire de Kientzheim, regroupe les villes françaises, allemandes et même belges qui furent dans le passé liées à Lazare de Schwendi (1522-1583). Celui-ci fut un homme de guerre, conseiller et diplomate de l'empereur Charles-Quint, puis de son fils Maximilien II.

Qui était Schwendi ?

Né en 1522 à Mittelbiberach en pays souabe, il fit des études dans les universités de Strasbourg et de Bâle. Dès l'âge de 24 ans, il entra au service de Charles-Quint pour y faire une carrière de diplomate et de militaire. En 1564, l'Empereur l'envoya en Hongrie combattre les Turcs, en tant que chef suprême de l'armée impériale. Le 11 février 1565, il prit d'assaut la place forte de Tokay et s'empara d'un large butin dont 4000 fûts de vin du cru (1).

A la fin de sa vie, Lazare de Schwendi se retira sur ses propriétés qu'il avait acquises des deux côtés du Rhin. Il avait pu se rendre acquéreur de la seigneurie de Burkheim (Kaiserstuhl), la ville et le château de Triberg (Forêt Noire), la seigneurie de Hohenlandsberg avec la ville de Kientzheim et son château, les villages de Sigolsheim, Ingersheim, Katzenthal et Logelheim ainsi qu'une partie des localités de Niedermorschwihr, Wintzenheim, Ammerschwihir et Turckheim. En 1572, il devint seigneur de Kirchhofen en pays de Bade et l'année suivante prévôt impérial à Kaysersberg.

Lazare de Schwendi séjournait de préférence dans sa résidence de Kientzheim (actuel siège de la confrérie Saint-Etienne). Il mourut le 27 mai 1583 à Kirchhofen. Il fut inhumé dans l'église de Kientzheim où son gisant est toujours visible.

(1) Dans l'esprit du vigneron alsacien, Schwendi est celui qui aurait rapporté, lors de ces campagnes en Hongrie, des plants de Tokay pour les cultiver dans ces vignobles à Kientzheim et à Burkheim en Pays de Bade. Il s'agit là d'une aimable légende, puisque notre Tokay Pinot Gris d'Alsace ne s'identifie nullement avec le Furmint, cépage qui en Hongrie donne actuellement le vin doux naturel de Tokay. Le procédé qui permet d'obtenir ce vin doux naturel n'était pas connu du temps de Lazare de Schwendi, il ne date que du siècle suivant.



Les délégués des 16 villes de la Fédération Schwendi devant le château où est né Lazare de Schwendi à Mittelbiberach. La ville d'Ammerschwihir a été représentée par l'adjoint Bruno Meyer. Au centre, Gerhard Maurer, président de la Fédération, à droite le (jeune) Bürgermeister Florian Hänle. Le château est actuellement la propriété de la famille comtale Brandenstein-Zeppelin.

Un peu d'histoire

Ammerschwihr accueille Lazare de Schwendi en 1563

Le 500^{ème} anniversaire de la naissance de Lazare de Schwendi est l'occasion d'évoquer sa première visite à Ammerschwihr. Lorsque le gouverneur des Pays-Bas lui accorda son congé, il choisit de séjourner en Alsace et chercha à acheter une propriété. Il était entré en pourparlers dès 1562 avec Eitel Friedrich de Lupfen pour une éventuelle acquisition de la seigneurie de Hohlandsberg, fief de la maison d'Autriche, inféodé aux Lupfen depuis 1400.

L'achat de la seigneurie de Hohlandsberg fut agréé en janvier 1563 par l'empereur Ferdinand. Un an plus tard, le 21 février 1564, la chancellerie impériale délivra la lettre d'inféodation. Lazare de Schwendi arriva à Kientzheim au début de l'année 1563.



Portrait de Lazare de Schwendi (1522-1583) au château d'Ambras (Tyrol)

A la fin du XIII^e siècle, les Habsbourg exercèrent personnellement la souveraineté sur les villages de Kientzheim et de Sigolsheim qui furent réunis à d'autres possessions autrichiennes de la région situées à Wintzenheim, Turckheim, Ingersheim, Katzenthal, Meywihr, Ammerschwihr, Niedermorschwihr et plus tard Logelheim sous le nom de baillage « Amt Hohenlandsberg ». Le château du Hohlandsbourg dont le nom fut choisi pour désigner le territoire était déjà aux mains des Habsbourg en 1289. Kientzheim devint le siège administratif de cette seigneurie.

La juridiction des habitants d'Ammerschwihr était partagée et relevait du Saint Empire romain germanique, de la maison des Habsbourg et des sires de Ribeaupierre. Chaque « seigneur protecteur » déléguait un prévôt, membre du conseil, chargé de veiller à ses intérêts. Une traduction française d'un ancien texte nous indique comment on devenait sujet de Hohlandsberg.

« Tous les sujets de la maison d'Autriche, dans quelque pays ou quelque endroit qu'ils aient été nés et baptisés, s'ils s'établissent à Ammerschwihr et y deviennent bourgeois appartiennent à la seigneurie de Hohlandsberg quand même ils auraient été auparavant bourgeois de l'Empire ou d'une localité du comté de Ribeaupierre.

De même tous ceux qui sont nés dans le Mundat inférieur, dans les terres de l'Evêché et du Chapitre de Strasbourg, dans la Souabe et le duché de Wurtemberg, dans les deux margraviats de Bade et de Hochberg, dans le pays et le duché de Bavière, dans le Palatinat, et dans toutes les autres principautés et seigneuries laïques ou ecclésiastiques, en Suisse et dans quelques seigneuries que ce soit, s'ils s'établissent à Ammerschwihr, deviennent sujets de Hohlandsberg.

Il en est également ainsi pour tous ceux qui viennent de l'autre côté des montagnes, de Bourgogne ou de Lorraine ou des seigneuries de Riquewihr et de Horbourg, s'ils s'établissent à Ammerschwihr, ils sont aussi de Hohlandsberg.

De même, s'il arrive qu'un bourgeois de Hohlandsberg quitte Ammerschwihr et s'établisse dans l'Empire ou dans le comté de Ribeaupierre, et qu'il veuille revenir à Ammerschwihr et y redevenir bourgeois, il sera de nouveau sujet de Hohlandsberg comme auparavant. On observera la même règle pour les sujets des deux autres seigneuries. »

Un peu d'histoire

Le nouveau maître de Hohlandsberg se rendit donc à Ammerschwihl pour recevoir le serment de fidélité des bourgeois relevant de sa seigneurie. La cérémonie eut lieu le vendredi après Laetere 1563. Entre 9 et 10 heures, Lazare de Schwendi, accompagné de seize cavaliers, fit son entrée en ville par la porte basse. La bourgeoisie et le Magistrat s'étaient rassemblés devant la maison Fröchesser (en face de la fontaine de l'Homme sauvage) et accueillirent le nouveau seigneur. Le Magistrat et Lazare Schwendi se rendirent ensuite à l'hôtel de ville et prirent place dans la salle du conseil. Le greffier-syndic, Walter Rettich, leur souhaita la bienvenue. Le greffier de la seigneurie de Hohlandsberg précisa à l'assemblée que le comte de Lupfen venait de vendre à Lazare de Schwendi la seigneurie avec tous les droits qui en dépendaient et que le serment de fidélité fait au seigneur de Lupfen n'avait plus de raison d'être. Le Magistrat fit savoir qu'il reconnaîtrait le nouveau seigneur si ce dernier respectait « les bons vieux droits de la ville ».

Prenant la parole, Lazare de Schwendi informa l'assistance qu'il venait d'acquérir la seigneurie et que son déplacement avait pour but de recevoir le serment de fidélité des bourgeois de Hohlandsberg. Il s'engageait à respecter tout ce que les prédécesseurs avaient accordé. Le protocole prévoyait également que le nouveau seigneur prêter serment à la Ville. Lazare de Schwendi souhaita prendre connaissance du texte. Mais il se rebiffa quant au passage de « sa fidélité envers la ville », précisant que l'on faisait ce genre de serment à l'empereur, à des princes mais qu'il était inadmissible qu'un seigneur dût ainsi s'abaisser devant une « kleinfügige Stadt » (une petite ville).

Fort de son droit, le Magistrat lui rétorqua que ses prédécesseurs l'avaient toujours reconnu et juré. On lui précisa également qu'à chaque seigneurie appartenait un tiers de la bourgeoisie et des conseillers qui se trouvaient tous en union formant ainsi un « corpus ». C'est pour cela qu'un seigneur devait être fidèle à toute la ville. Lazare de Schwendi refusa le début du serment mais accepta le reste. Le greffier de la seigneurie montra à la bourgeoisie rassemblée dans la cour de l'hôtel de ville, une lettre cachetée du comte de Lupfen les déliant de leur serment. Le document fut lu par le greffier-syndic de la ville. Finalement, les sujets de Hohlandsberg se décidèrent à jurer fidélité à Lazare de Schwendi bien que ce dernier refusait le début du serment à la Ville.

La cérémonie achevée, Schwendi et ses fonctionnaires se restaurèrent. Puis le nouveau maître distribua deux mesures de vin à la bourgeoisie. Le Magistrat invita Lazare de Schwendi à un repas du soir qu'il déclina et regagna Kientzheim. A son passage, six bourgeois en armes lui présentèrent les honneurs à la porte basse tandis que d'autres, installés sur les tourelles, tirèrent une salve d'honneur.



Ce premier contact, quelque peu frileux, n'empêcha pas Lazare de Schwendi d'avoir jusqu'à son décès en 1583, de bons rapports avec la ville d'Ammerschwihl, même si à certaines périodes, des différends opposèrent les deux parties quant à leurs droits respectifs.

Francis LICHTLE

*Pierre tombale de Lazare de Schwendi
dans l'église de Kientzheim*

A propos du puits au Feldweg

Le dernier bulletin communal évoquait la mise au jour d'un puits à l'intersection du Feldweg et du chemin venant de Sigolsheim. Il s'agit du Radbrunnen dont la toponymie a conservé le nom. Situé en plein vignoble, il représentait une source d'approvisionnement en eau lors des travaux viticoles et permettait aux chevaux ou aux bœufs de se désaltérer. Le puits est mentionné en 1367 « Burnen bei Sigolsheim » ainsi qu'en 1392 « bey der usseren bronne » (près du puits extérieur). Si ce puits est mentionné par les textes au Moyen Âge, il est très probable qu'il soit bien plus ancien et remonte



même à l'époque gallo-romaine, alimentant une ferme située non loin de la route romaine, venant d'Ingersheim, passant par Sigolsheim et reliant Saverne par les collines sous-vosgiennes. La toponymie locale en a conservé la trace (lieu-dit Heerweg-Herrweg). Une mention latine des années 1300 mentionne également le puits « Fontem apud Herwege » (la fontaine ou le puits au Herrweg).



Francis Lichtlé

CAUE Alsace

**CAUE
Alsace**

Question d'habitat ?



**Des réponses et infos utiles,
neutres et gratuites
par un architecte-conseiller
du CAUE d'Alsace.**

Le CAUE d'Alsace vous propose
des permanences sur les Territoires
du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée
de Kayserberg.

Lieu : Mairie de Bennwihr
Prise de RdV au 03 89 47 90 26

Pour plus d'info :
www.cc-ribeauville.fr
www.cc-kaysersberg.fr
Rubriques « habitat »

67+68 Alsace
c|a.u.e
conseil d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement



La croix du Wetterkreutz a retrouvé sa place

Grâce à la générosité des familles Armsbruster, Mendélé, Keller, Schoech, Borocco, la croix du Wetterkreutz a retrouvé son emplacement sur la colline du Griès. Une inauguration avec dévoilement d'une plaque a eu lieu vendredi 23 septembre, sous le soleil radieux du premier jour d'automne.

Malmenée par les intempéries en début d'année 2021, et tombée à terre, la croix du Wetterkreutz a retrouvé son emplacement et sa beauté toute simple, sur la colline du Griès qui domine Ammerschwihir de ses 408 mètres. Haute de 7 mètres et de 3,50 mètres d'envergure et plantée dans un socle, aménagé par ses services techniques de la ville, la croix en chêne a une longue histoire : on ignore la date de son installation d'origine, mais déjà en 1945, la famille Mendélé, propriétaire de la scierie éponyme, située près du moulin, avait offert les poutres et la main d'œuvre pour la reconstruire (tout comme celle du Meywihir d'ailleurs, plus au sud). Pour des raisons économiques (la scierie devait fonctionner au maximum de ses capacités), le fils Eugène n'avait en effet pas été mobilisé dans l'armée allemande, et en signe de reconnaissance, cette croix avait été remontée sur la colline avec l'aide d'une jeep américaine. En avril 1989, bien usée par les intempéries, elle avait été remplacée au temps du maire honoraire Bernard Rosé. Et trente-trois ans après, voilà une nouvelle restauration prise en charge grâce à la générosité des familles Armsbruster, Mendélé, Keller, Schoech et Borocco. « Elle fait partie de la famille » a souligné Christophe Armsbruster, rappelant le rôle de baromètre qu'elle constitue depuis fort longtemps. Cette croix était destinée aussi à être une protection divine du vignoble contre les orages et la grêle.



Au cours d'une sympathique cérémonie sur place en ce premier jour d'automne, le maire Patrick Reinstettel, entouré de ses adjoints et élus du conseil municipal, a remercié les généreux donateurs et a dévoilé avec les membres des familles une plaque souvenir. Une minute de silence a été observée avant de lever le verre de l'amitié.

De ce promontoire, équipé également d'un banc, un magnifique panorama embrasse toute la plaine d'Alsace et l'immense ban viticole d'Ammerschwihir, (quelque 465 hectares, un des plus importants d'Alsace) ainsi que le Kaiserstuhl, la Forêt Noire et parfois même les Alpes. On peut y accéder en 40 mn à pied depuis la tour des Bourgeois en suivant le chemin pentu mais agréable.

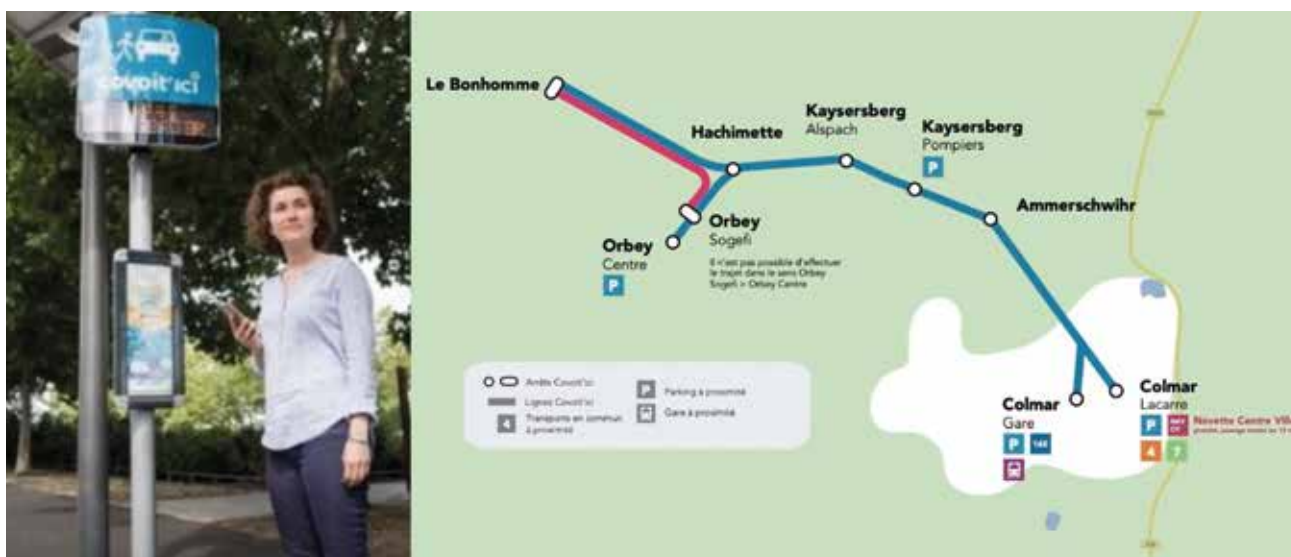


Covoit'ici



Et si la rentrée était l'occasion d'oser le covoiturage au quotidien ?

Après 11 mois de fonctionnement, la fréquentation des lignes de covoiturage Covoit'ici de la vallée de Kaysersberg est très encourageante. Un nouvel arrêt est d'ailleurs disponible, depuis le mois de juin, à proximité de la gare de Colmar et de l'hôpital Pasteur.



Covoit'ici - Les lignes quotidiennes de covoiturage dans la vallée de Kaysersberg est un service développé par Ecov et soutenu par la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg.

- **L'objectif ?** Proposer un service de transport local simple, sans contrainte et innovant pour faciliter la mobilité de tous, faire des économies et réduire le trafic routier.
- **Comment ça fonctionne ?** Passagers et/ou conducteurs s'inscrivent sur www.covoitici.fr et proposent ou demandent des trajets sur l'application Covoit'ici ou par SMS.
- **Quelle est la fréquentation du service ?** Fin juillet :
 - 1 470 personnes inscrites au service
 - 2 000 covoiturages réalisés
 - 9 500 trajets déclarés sur l'application par les conducteurs, assurant une excellente qualité de service pour les passagers.
 - 22 000km réalisés en covoiturage, soit 3 tonnes d'émissions de CO2 évitées.
 - 300 covoiturages enregistrés sur le seul mois de mai
 - Les passagers partent avec un conducteur de la communauté en moins de 9 minutes, en moyenne



Site internet : www.covoitici.fr/lignes-covoitici-de-la-vallee-de-kaysersberg
Groupe Facebook solidaire : Covoit'ici vallée de Kaysersberg

A nos étoiles

L'Harmonie municipale a brillamment ouvert le temps de Noël le 27 novembre avec un concert dédié « A nos étoiles », en hommage à tous ceux qui ont été touchés par le Covid-19 ainsi qu'au personnel soignant.

La Marche de l'espoir composée par notre concitoyen et guitariste célèbre Jean-Jacques Fimbel, arrangée pour harmonie en première mondiale, a été un grand moment marquant, enrichi d'un quatuor de choristes (Sandrine Stöehr, soprano, Isabelle Schielé, alto, Didier Cognat, ténor, Jean-Pierre Guillet, basse) sous la direction de Julie Girardin-Körper.

Très touché, le compositeur miraculé a remercié tous les musiciens, choristes, dirigeants et le public qui n'a pas ménagé ses applaudissements.



Du côté de la C.E.A.



Votre Collectivité européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace est née le 1^{er} janvier 2021 de la fusion des Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Elle a conservé toutes les compétences des deux collectivités (solidarité, actions sociales, environnement, collèges, routes départementales, culture et patrimoine), auxquelles se sont ajoutées de nouvelles attributions adaptées aux spécificités de notre territoire (bilinguisme, gestion des routes nationales et autoroutes non concédées, coopération transfrontalière et développement touristique).

Dotée d'un budget de 2,2 milliards d'euros, la CeA, avec ses 80 conseillers d'Alsace et ses 6 500 agents s'est structurée en 7 territoires de vie. Elle est au service de tous les Alsaciens, de tous âges, dans tous

les domaines de leur vie. Elle veut assurer un véritable Service public alsacien plus simple, plus efficace, plus proche de chacun, plus utile à tous. Elle prend soin des plus fragiles et accompagne les jeunes vers une vie d'adulte autonome. Engagée et responsable, elle investit pour une culture accessible à tous, entretient et modernise un réseau routier sûr et performant, s'engage dans la transition énergétique et les mobilités durables.

Premier partenaire des communes, elle leur apporte le soutien financier et l'expertise de son réseau d'ingénierie pour accompagner leurs projets structurants et dynamiser le potentiel des territoires d'Alsace. Les Conseillers d'Alsace de votre canton, Émilie Helderlé et Pierre Bihl, sont à votre écoute et à vos côtés pour améliorer votre quotidien et votre cadre de vie.



Rénovation de la demi-pension du collège Albert Schweitzer à Kaysersberg pour un montant de 1,16 M€.

La CeA contribue chaque année à l'investissement dans la station du Lac Blanc à hauteur de 250 000 €.



Contact : Collectivité européenne d'Alsace / Place du Quartier Blanc - 67964 STRASBOURG cedex 9 / 100 avenue d'Alsace - BP 20351 - 68006 COLMAR cedex / www.alsace.eu
Vos élus : pierre.bihl.elu@alsace.eu / emilie.helderle.elue@alsace.eu / 03 89 30 60 37

BULLETIN SPÉCIAL D'INFORMATION

DÉCEMBRE 2022 / JANVIER 2023

COMPRENDRE LES ENJEUX DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE SITUÉE À ORBEY

Prévus en 2022, dès l'ouverture du Tri Park, les travaux de mise aux normes de la déchèterie située à Orbey, considérée comme un site industriel, ont été suspendus en raison d'une augmentation de plus de 20 % du coût des travaux.

L'importance de ce surcoût, comparée à l'offre de service prévue, a conduit les élus communautaires à réétudier le projet en associant la population au travers de **2 réunions publiques d'information et d'une enquête de besoins.**

Les retours et informations collectés à l'issue de ces deux temps de concertation permettront aux élus de la Communauté de Communes d'arbitrer sur la suite à donner à ce projet :

- son maintien, avec des compromis à trouver entre offre de service, préservation de l'environnement et coûts (donc impacts sur la redevance déchets)
- ou son arrêt définitif.



LE PROJET INITIAL EN QUELQUES CHIFFRES

COÛTS

580 000 €
Budget validé en 2020,
lors de l'attribution
du marché public

+ 120 000 €
Coûts supplémentaires demandés
par les entreprises suite à l'augmen-
tation des prix des matériaux



700 000 € minimum
Nouveau budget estimatif du projet



55 000 €/an
Coût de fonctionnement prévisionnel
(hors frais de personnel)



OFFRE DE SERVICE PREVUE



10 filières
de tri maximum en raison des contraintes du site



16h d'ouverture/semaine
(mardi et vendredi après-midi et samedi journée)
afin de limiter les coûts de fonctionnement



**Accès non autorisé
aux professionnels**

+ d'infos sur :

www.service-dechets-ccvk.fr

CALENDRIER DE LA CONCERTATION



2 RÉUNIONS PUBLIQUES*

Mardi 24 janvier - 20h
salle polyvalente d'Orbey
(Place des écoles)

Jeudi 26 janvier - 20h
Espace Pluriel de Sigolsheim
(11 rue Saint Jacques)

* La présentation sera disponible sur le site internet du Service Déchets, à partir du 27 janvier, pour les personnes qui ne peuvent pas participer aux réunions publiques.

ENQUÊTE DE BESOINS RÉALISÉE DU 24 JANVIER AU 19 FÉVRIER

Questionnaire en ligne sur le site internet
du Service Déchets

Questionnaire papier disponible dans
toutes les mairies, au siège de la CCVK et au Tri Park

À PARTIR DU
24 JANVIER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Vallée de Kaysersberg



AMMERSCHWIHR - FRÉLAND - KATZENTHAL - KAYSERSBERG - VIGNOBLE
LABAROCHE - LAPOUTROIE - LE BONHOMME - ORBEY

La Recette

CRUMBLE MAISON « Produits locaux »

150g de Farine de Chez Moulin Marchand à Orbey
150g d'amande en poudre de Chez Clarisse
100g de sucre roux de Chez Erstein
150g de beurre de Chez Christine Chaize à Orbey

8 pommes du jardin
Cannelle de Chez Cœur Paysan
Sucre roux de Chez Erstein

Mélanger dans un cul de poule les ingrédients pour votre crumble.

Pétrir à la main jusqu'à l'obtention d'une belle pâte sableuse à gros grain.

Couper vos pommes épluchées en petits cubes et les soupoudrer de cannelle et de sucre, bien mélanger et étaler le tout dans votre plat à gratin.

Recouvrir les pommes avec votre pâte à crumble.

Au four pendant 35 minutes à 180°, bonne dégustation,
Accompagné d'une tisane de Noël ou d'un bon verre de Muscat !



Crémation de sapins

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) invite l'ensemble de la population à participer à la crémation des sapins

le samedi 14 janvier à 18h

rue de Paris, à proximité des ateliers municipaux.

Pour clôturer la soirée, la municipalité offrira une boisson chaude aux personnes présentes.

D'avance, la municipalité et le CMJ remercient la famille SCHOECH pour la mise à disposition du terrain viticole.

**Merci de déposer les sapins uniquement
le samedi 14 entre 15h et 17h.**



L'état-civil

Nos joies, nos peines

Naissances

11/06/2022 à Colmar	Simon SEMKOV
22/06/2022 à Colmar	Iris Thérèse Arlette BLAQUIERE HEINRICH
10/08/2022 à Colmar	Raphaëlle Agathe GEORG ADAM
12/10/2022 à Colmar	Rose Aurélie Océane MERCIER
31/10/2022 à Colmar	Samaël Dylan HEITZ
14/11/2022 à Colmar	Nael GUERDOUH

Décès

11/06/2022	Jean Pierre GEBHARD 75 ans
27/06/2022	Théodore MEYER 95 ans
28/06/2022	Isabelle Michèle HAENN née COURBOILLET 55 ans
04/10/2022	Roger Abel Joseph René BÉLISON 92 ans
11/10/2022	Bertrand HUEBER 55 ans
24/10/2022	Gérard Henri MEYER 92 ans
23/11/2022	Albert Gérard BOHN 86 ans

Mariage

16/07/2022	Hugo Pascal ANTONY et Laura Sylvie MASSON
30/07/2022	Marc Jérôme REINSTETTEL et Doreen GUISSÉ
27/08/2022	Adrien Alain CAYROL et Claudia Hélène HEITZ

Noces de diamant

Charles ROHMER et Yvonne RIVAT
mariés le 07/09/1962 à Saint-Hippolyte

Bernard ROSE et Monique GEBEL
mariés le 05/11/1962 à Colmar



Nous vous invitons à signaler en mairie
les grands anniversaires de mariage.

L'agenda

Vendredi 13 janvier 18h30 Cérémonie des vœux, salle des fêtes

Samedi 14 janvier 17h Crémation des sapins, près des ateliers communaux, rue de Pairis

Mercredi 25 janvier 16h30-19h30 Don du sang, amicale des donneurs de sang, salle des fêtes

Dimanche 5 février 9h-16h Puces des couturières, par l'Association familiale, salle polyvalente

Dimanche 5 mars 11h30 Fête des aînés, salle polyvalente

Mardi 7 mars 18h Remise des prix du concours des maisons fleuries, salle des fêtes

Ven, sam, dim 12 mars Salon des vins, confrérie du Kaefferkopf (AAK), salle polyvalente

Samedi 18 mars 20h Concert de printemps des 70 ans de la musique municipale, salle polyvalente

Vendredi 31 mars & samedi 1^{er} avril Bourse qui roule, festival des voyageurs, salle polyvalente

Mercredi 12 avril 16h30-19h30 Don du sang, amicale des donneurs de sang, salle des fêtes

Samedi 13 mai Journée citoyenne

Dimanche de Pentecôte 28 mai Marché aux puces des sapeurs-pompiers

Dimanche 11 juin Marche gourmande

Dimanche 23 juillet 70 ans de la route des vins d'Alsace, organisé par le CIVA et le Syndicat viticole.

La troupe théâtrale Storcki d'Ammerschwihr est impatiente de pouvoir remonter sur scène et vous propose la pièce **ALLES NUMME BIO** de Claudy vù d'r Schwitz.

Les dates des différentes représentations 2023 à la salle des fêtes de l'hôtel de ville sont les suivantes:

samedi 18 février à 20h **dimanche 19 février à 15h**

samedi 25 février à 20h **dimanche 26 février à 15h**

samedi 4 mars à 20h **dimanche 5 mars à 15h**

samedi 11 mars à 20h

Réservations et accueil téléphonique LUNDI ET MERCREDI SOIR DE 18H A 20H au 03.89.22.14.03



Bonne et Heureuse Année 2023!

Pour suivre l'actualité, abonnez-vous à la lettre de la Ville d'Ammerschwihr

<http://www.ammerschwihr.fr> « rubrique Newsletter »